

DECLARATION ADRESSÉE AUX SUPPLÉANTS SPÉ-
CIAUX DU CONSEIL DES MINISTRES DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

le 14 janvier 1947.

Le Canada désire surtout, comme d'autres pays, que les conditions du traité de paix avec l'Allemagne assurent une paix durable. Le Gouvernement canadien a l'intention de faire connaître plus tard les principes de nature, lui semble-t-il, à atteindre cette fin et à inspirer dans le détail les dispositions d'ordre politique, économique et territorial du traité. Le Gouvernement canadien se limite cependant, à ce stade préliminaire, aux méthodes de procédure. Il propose que le Canada, pour avoir pris une part active à deux guerres contre l'Allemagne, joue un rôle permanent dans la rédaction du traité de paix avec ce pays. Il invite le Conseil des ministres des Affaires étrangères à prendre à cet égard les mesures qui s'imposent.

Il faudra sans doute aviser aux moyens de donner suite à cette proposition. Nous signalons que le Canada et d'autres alliés intéressés auraient profité à collaborer avec les Suppléants et à participer pleinement aux débats non seulement sur la marche à suivre mais sur la matière du traité. Si le principe est adopté, on devra l'appliquer de façon à permettre aux divers pays alliés de participer à la rédaction des articles qui les intéressent plus particulièrement. Une telle collaboration dès le début aura l'avantage de renseigner tous les alliés plus à fond sur les problèmes qui surgiront pendant la rédaction du traité. Elle préviendra en outre la répétition de ce qui s'est passé à la conférence de Paris, où l'on a mis les puissances secondaires en présence de traités déjà arrêtés, dont ils ignoraient le sens et qui se prêtaient mal à des transformations. En précisant suffisamment le mode de procédure, on évitera les débats sur le règlement intérieur qui ont accaparé tant de séances à la conférence de Paris.

L'adoption de ces propositions mettrait le Canada en mesure de jouer le rôle qui lui revient dans le règlement du problème allemand. Il conviendrait d'établir une méthode de procéder permettant aux représentants des puissances secondaires de participer à la rédaction du traité à titre de membres des comités. Si le Conseil des ministres des Affaires étrangères acceptait sans modifications considérables le texte ainsi rédigé, il suffirait d'une conférence brève, reconnue par l'usage, pour obtenir l'assentiment définitif des parties au traité, au lieu de longues délibérations comme celles qu'a exigé à Paris la revision des traités avec l'Italie et d'autres nations.

M. JOHN BRACKEN (chef de l'opposition): Les membres de la Chambre ont sûrement suivi non seulement avec intérêt mais encore avec un assentiment des plus entier les remarques du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures (M. St-Laurent) en la matière. Nous n'avons pris connaissance des documents que par la voie des journaux, et je tiens à remercier le ministre de nous les communiquer maintenant. Je n'ai qu'une question à poser. Il a donné à entendre que l'attitude provisoire du Gouvernement se trouve indiquée dans les documents qu'il a déposés. Je le prierais de déposer le plus tôt possible tous les documents pertinents.

Encore un mot. Dans la mesure où le Gouvernement nous a fait connaître son attitude, je désire l'en féliciter. Le Canada a joué un rôle honorable durant la guerre, et j'estime que ce serait faire insulte au Canada que de l'éloigner des discussions qui conduiront à l'élaboration du traité de paix avec l'Allemagne. Sans vouloir approuver dans tous les détails l'attitude que le Gouvernement entend prendre, j'accepte généralement sa façon d'aborder la question.

Ceci dit, je saisis l'occasion pour féliciter le ministre de sa nomination au poste de secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. J'espère qu'au cours des prochains mois il nous communiquera plus de renseignements que l'a fait son prédécesseur pendant tout le temps qu'il a occupé ce poste. J'ai eu l'avantage de siéger à son côté à l'Assemblée générale des Nations Unies pendant six ou huit semaines, en novembre et décembre derniers, et ce qu'il a accompli durant ces deux premiers mois laisse entrevoir de grands succès dans son nouveau ministère; les membres de la Chambre des communes auront tous les renseignements voulus sur les affaires extérieures. Nous souhaitons au ministre tous les succès dans son nouveau ministère.

Le très hon. L.-S. ST-LAURENT (secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures): Le chef de l'opposition (M. Bracken) demande si tous les documents seront déposés. Je n'en connais pas d'autres qui soient pertinents que l'invitation transmise par l'ambassade de Washington, le premier communiqué aux suppléants le 14 janvier, et la lettre dont il est question dans le communiqué d'aujourd'hui. Je les ajouterai volontiers aux pièces déjà déposées et elles compléteront le dossier des pièces consignées par écrit à ce sujet.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggart): Vu la déclaration du chef de l'opposition (M. Bracken) et le rapport soumis à la Chambre par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures (M. St-Laurent), nous tenons à ce que le